



Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et de l'Espace

Procès-verbal de la réunion du 11 mai 2023

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 4 mai 2023
2. 8022 Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 26 octobre 2010 portant réorganisation de la Chambre de Commerce
- Rapporteur : Madame Francine Closener

- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Divers (Demandes de mise à l'ordre du jour)

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, M. Sven Clement, Mme Francine Closener, M. Paul Galles (en remplacement de M. Marc Spautz), M. Charles Margue, Mme Octavie Modert (en remplacement de M. Léon Gloden), M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, M. Roy Reding, M. Carlo Weber

M. Luc Wilmes, du Ministère de l'Economie

M. Georges Sold, du groupe parlementaire LSAP

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Serge Wilmes
Mme Myriam Cecchetti, observateur délégué

M. Franz Fayot, Ministre de l'Economie

*

Présidence : Mme Francine Closener, Président de la Commission

*

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 4 mai 2023**

Le projet de procès-verbal susmentionné est approuvé.

2. **8022 Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 26 octobre 2010 portant réorganisation de la Chambre de Commerce**

- Présentation et adoption d'un projet de rapport

Madame le Président-Rapporteur souligne que son projet de rapport, transmis au préalable aux membres de la commission, tient compte des discussions en commission, discussions qu'elle résume.

L'oratrice clôt en s'enquérant d'éventuelles questions ou observations y relatives. Constatant que tel n'est pas le cas, elle décide de procéder au vote.

L'abstention de Monsieur Sven Clement mise à part, le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

La commission fait sienne la suggestion de Madame le Président-Rapporteur de prévoir un temps de parole en séance publique suivant le modèle de base.

Madame le Président-Rapporteur ajoute que Monsieur le Ministre de l'Economie a exprimé le souhait de pouvoir traiter ce projet de loi lors de la séance publique du 17 mai 2023.

3. **Divers (Demandes de mise à l'ordre du jour)**

Madame le Président signale qu'elle vient d'être saisie de deux demandes de mise à l'ordre du jour.

En ce qui concerne la demande du groupe politique CSV, d'être informé dans une réunion jointe des **résultats du recensement** général de la population, Madame le Président donne à considérer que cette demande concerne en fait et en premier lieu le STATEC¹ et qu'une réunion à ce sujet ne pourrait utilement avoir lieu qu'après le congé de la Pentecôte. Elle souhaite savoir si l'initiateur de cette demande insiste sur un traitement plus précoce. Monsieur Laurent Mosar répond qu'il peut s'accommoder d'une réunion en juin.

Pour ce qui est de la demande de la sensibilité politique ADR, d'être informée dans une réunion jointe de l'impact sur le Luxembourg de l'introduction d'un **taux minimum d'imposition des entreprises** au niveau de l'OCDE, Madame le Président donne à considérer qu'il s'agit d'une thématique qui est principalement du ressort du Ministère des Finances. Elle se concertera avec Monsieur André Bauler pour fixer une date. Celui-ci, Président de la Commission des Finances et du Budget, précise que ces négociations au niveau de l'OCDE ont abouti. Concernant cette demande, il s'est déjà renseigné auprès du ministère. Ces décisions ont été transposées au niveau

¹ Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg

de l'Union européenne par l'intermédiaire d'une directive, directive qui est à transposer au niveau national et ceci jusqu'au 31 décembre 2023. Toujours est-il qu'un grand nombre de questions techniques restent à clarifier. Ce travail est en cours. Afin de pouvoir fournir toutes les réponses éventuellement sollicitées, le Ministère des Finances recommande d'attendre à ce que ces travaux techniques soient accomplis. La réunion jointe pourrait ainsi utilement avoir lieu dans la suite immédiate d'une réunion consacrée à l'analyse de l'évolution budgétaire et ceci encore avant les vacances parlementaires d'été.

Luxembourg, le 11 mai 2023

Procès-verbal approuvé et certifié exact